

Le mercredi 18 décembre 1985

Le Comité permanent des transports a l'honneur de présenter son

SIXIÈME RAPPORT

Le lundi 7 octobre 1985, votre comité a été saisi de l'ordre de renvoi suivant:

Que le document intitulé «Aller sans entraves» (document parlementaire n° 331-7/29), soit renvoyé au Comité des transports;

Que le Comité fasse une étude et présente un rapport sur les propositions formulées dans le document, en particulier;

1. le rôle des transports dans
 - l'amélioration de la situation commerciale du Canada;
 - la création de possibilités d'emploi; et
 - le renforcement de l'expansion économique régionale au Canada;
2. le rôle des sociétés de la Couronne chargées des transports dans un milieu libre et concurrentiel;
3. le contrôle étranger des entreprises canadiennes de transports;
4. les moyens d'améliorer les services dans le Nord et dans les régions isolées, dans le cadre d'une nouvelle réglementation;
5. la question des taux compensatoires de transport ferroviaire et les mesures proposées pour décourager les prix abusifs dans le cadre d'une nouvelle réglementation; et
6. les mesures susceptibles de protéger ou d'améliorer les services offerts aux expéditeurs captifs;

Que le Comité soit autorisé à voyager au Canada; et

Que le Comité fasse rapport de ses conclusions au plus tard le 13 décembre 1985.

Le vendredi 6 octobre 1985, cette date a été reportée au 19 décembre 1985.

Le rapport du Comité est comme suit: